

Section des bestiaux encourage l'emploi de bons reproducteurs en établissant des zones de géniteurs de race et en aidant à l'achat et à la distribution d'étalons, de taureaux, verrats et béliers; elle enregistre les marques, délivre les permis aux commerçants d'animaux et à leurs agents et encourage les programmes de désinsectisation, d'alimentation et de gestion; la Division de l'aviculture maintient des services d'épreuve et de marquage des volailles en vertu des programmes de troupeaux d'approvisionnement des couvoirs de la Saskatchewan, délivre les permis aux commerçants de produits avicoles et aux acheteurs de volailles, ainsi qu'aux accouveurs et à leurs agents; elle aide la tenue d'expositions et de journées avicoles et favorise par d'autres moyens, l'amélioration de l'aviculture; la Division de la médecine vétérinaire accorde des bourses aux étudiants en médecine vétérinaire, applique la loi du service vétérinaire régional, dirige les programmes de dépistage et de vaccination et, de concert avec les fonctionnaires fédéraux et les praticiens locaux, aide à prévenir et à réprimer les maladies.

Le Service de la conservation et de l'aménagement assure les services de génie relatifs aux programmes d'irrigation, exécutés habituellement en collaboration avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'aux programmes et travaux de drainage; la remise en valeur des terrains par le drainage, l'amélioration des terres mal ou peu utilisées et l'aménagement des pâturages communs provinciaux relèvent aussi de la Division; elle fournit une aide technique aux régions de conservation et d'aménagement, aux circonscriptions d'usagers d'eau d'abreuvement et d'irrigation, relativement à la régularisation du régime des cours d'eau.

Le Service des terres administre toutes les terres de la Couronne, des circonscriptions scolaires et de la Commission de l'utilisation des terres, sauf les réserves forestières et les parcs situés dans les régions habitées de la province; il s'occupe de leur classement d'après leur usage le plus approprié, en dispose par baux à long terme, acquiert les terrains devant faire partie des plans d'utilisation du sol; il surveille les nouveaux secteurs de colonisation, paie les agriculteurs pour le défrichement et le premier labour des terres louées par la province et exploite les pâturages communs provinciaux.

Le Service de la production végétale élabore et applique des programmes d'amélioration et de protection des cultures, renseigne les agriculteurs sur les semences et l'amélioration des plantes, la conservation du sol, les problèmes horticoles, la destruction de mauvaises herbes et des ennemis des cultures; l'amélioration des terrains herbagers se fait par un programme relatif aux plantes fourragères. La Division des semences fait à façon le nettoyage des semences de plantes fourragères et des céréales enregistrées. La Division de l'apiculture fournit des renseignements sur l'industrie apicole et la production du miel et maintient un service d'inspection continue.

L'Administration de la machinerie agricole maintient un service d'essai, publie des rapports sur la machinerie agricole et délivre des permis aux commerçants de machines agricoles.

Le Service de l'amélioration de la ferme familiale, nouvellement établi, offre aux agriculteurs de l'aide technique et financière en vue de l'aménagement de la ferme; il se spécialise dans les questions de bâtiments, d'adduction d'eau et d'égout, d'économie ménagère, des plantations dans le jardin potager et de la manutention des produits. L'adduction d'eau et les égouts constituent le premier programme important entrepris par le Service.

Alberta.—Le ministère de l'Agriculture est organisé de la façon suivante:

Le Service des grandes cultures veille à l'administration des programmes relatifs à l'amélioration des cultures, à la conservation du sol, à la destruction des mauvaises herbes, à la protection des récoltes, à la lutte contre les insectes, à l'horticulture et à l'apiculture. Des commissions municipales de services agricoles, comptant un représentant du ministère, aident à l'exécution des ces programmes.

Le Service du bétail collabore au maintien de la qualité des troupeaux en aidant les cultivateurs à se procurer des taureaux de race et en prêtant son concours aux associations